

Internet : la librairie en ligne BOL suspend la vente de « Mein Kampf »

Interdite en Allemagne, autorisée en France et aux USA, la vente de l'ouvrage de Hitler sur le réseau mondial suscite de nombreuses interrogations. Pour le géant des médias Bertelsmann, maison mère de BOL, les législations nationales doivent s'adapter au commerce électronique.

Mis à jour le vendredi 20 août 1999

Tout commence par une commande de livre. Une bête commande de livre passée, sur Internet, auprès de la librairie en ligne BarnesandNoble.com. L'histoire serait sans grand intérêt si le lecteur ne travaillait pour la branche allemande du Centre Simon Wiesenthal, association internationale de défense du peuple juif et de la mémoire de l'Holocauste. Et si le livre qu'il venait d'acheter sur la Toile n'était *Mein Kampf*, le tristement célèbre ouvrage d'Adolf Hitler, interdit à la vente en Allemagne comme l'ensemble des « livres de haine ».

Le 23 juillet, le Centre Simon Wiesenthal envoie donc une lettre à Thomas Middelhoff, PDG du géant allemand des médias Bertelsmann, qui possède 40 % de BarnesandNoble.com. Et lui demande de tout mettre en oeuvre pour empêcher la vente de tels livres aux internautes allemands. De son côté, le *New York Times* rapporte, le 9 août, que l'acheteur de *Mein Kampf* a reçu peu de temps après, par courrier électronique, une publicité lui proposant d'acquérir *White Power*, célèbre livre du défunt fondateur du parti nazi américain George Lincoln Rockwell. Le lendemain, Thomas Middelhoff demande à Len Riggio, président de sa filiale BarnesandNoble.com, de « faire en sorte qu'à l'avenir les titres de propagande nationale-socialiste ne soient plus disponibles en Allemagne. »

L'histoire révèle avant tout une différence radicale entre les législations américaine et allemande. Aux Etats-Unis, le premier amendement à la Constitution garantit une totale liberté d'expression - et donc de publication - aux citoyens américains. En Allemagne, comme d'ailleurs en France, un cadre législatif permet d'éviter les débordements. Mais ces barrières ne résistent guère au développement d'Internet. « *Nous sommes un magasin américain*, s'est justifiée auprès du *New York Times* une responsable d'Amazon.com, l'autre grande librairie en ligne américaine. *Un Allemand en vacances aux Etats-Unis peut entrer physiquement dans une librairie et acheter les livres qu'il souhaite.* » Mais la Constitution américaine s'applique-t-elle sur l'écran des internautes en Allemagne ?

LES LIBRAIRES S'INTERROGENT

Le ministère de la justice allemand entre alors en scène et rappelle que, si la possession de *Mein Kampf* est autorisée pour usage personnel, toute distribution de littérature nazie en Allemagne est passible de trois ans de prison. Interrogé le 11 août par l'hebdomadaire *Die Welt*, le PDG de Bertelsmann admet qu'une arrestation du patron de BarnesandNoble.com est un scénario « légalement concevable » s'il venait à poser le pied sur le sol allemand - tout en affirmant qu'il s'agirait d'une grave erreur politique. Thomas Middelhoff rappelle également qu'il ne peut dicter de décisions à sa filiale. Une semaine plus tard, *Mein Kampf* est toujours en vente sur le serveur de BarnesandNoble.com.

Mais d'autres libraires spécialisés dans la vente sur Internet s'interrogent, en particulier en Europe. Propriété de Bertelsmann à 50 % (l'autre moitié appartenant à Havas), la librairie en ligne européenne BOL a réuni ses dirigeants durant près de trois jours pour faire le point sur cette épineuse question. Christof Ehrhart, chargé des relations publiques chez BOL International, a affirmé, mardi 17 août, qu'« aucun exemplaire de Mein Kampf n'a encore été acheté auprès des sites anglais ou français de BOL ». « Le livre est évidemment absent de notre serveur allemand », a rappelé M. Ehrhart avant de nous annoncer qu'il serait retiré sous 48 heures des rayons virtuels. Jeudi 19 à 13 heures, c'était chose faite.

CENSURE OU ÉDUCATION ?

Directeur général de BOL France, Fabrice Cavarretta nous a présenté son point de vue sur la question : « Le premier réflexe du Centre Wiesenthal a été de s'adresser aux deux grandes librairies en ligne américaines, mais la question nous concerne tout autant. Comme vous le savez, la vente de Mein Kampf est autorisée en France pourvu que figurent, en tête de l'ouvrage, les mentions légales faisant référence au procès de Nuremberg, a rappelé M. Cavarretta. Cela dit, la délicate question de la diffusion de cet ouvrage se pose également en France, et nous allons probablement le retirer de la vente à titre conservatoire, afin de prendre le temps de la réflexion. Mais la question de fond demeure, car d'autres libraires continueront de le vendre en ligne - si ce n'est l'éditeur lui-même. »

Pour Fabrice Cavarretta, il est difficilement envisageable de bloquer les livraisons des « livres de haine » en direction de l'Allemagne. « Sélectionner les ouvrages que nous vendons en ligne selon le pays de l'acheteur est techniquement inefficace et moralement inacceptable, explique le responsable de BOL France. Allons-nous supprimer le livre de Gilles Perrault, Notre ami le roi, sous prétexte qu'il est interdit au Maroc ? »

« Internet provoque une véritable révolution dans l'accès au savoir, poursuit M. Cavarretta. Une révolution d'une ampleur comparable à celle qu'initia la création de l'imprimerie en permettant à chacun d'accéder, par exemple, à la Bible. C'est un véritable challenge pour nous, et nous devons collectivement mener une réflexion sur les moyens de chasser des têtes les mauvaises idées. Je crois, pour ma part, que le temps de la censure est révolu. C'est à l'éducation de jouer, avant tout, son rôle. Et aux pouvoirs publics de réviser la législation internationale. »

COMMERCE MONDIAL

Réviser les règles du commerce mondial, c'est ce que souhaite également le PDG de Bertelsmann. Thomas Middelhoff est d'ailleurs à la tête du GBDE (Global Business Dialogue on Electronic Commerce), un lobby créé en association avec de nombreux dirigeants de grands groupes internationaux impliqués dans le commerce électronique (AOL, Walt Disney, Time Warner, Marks & Spencer, Toshiba, Vivendi, France Télécom...). Fervent partisan du libéralisme économique et de l'« autorégulation », le GBDE vient d'annoncer son intention de rencontrer, le 13 septembre à Paris, les représentants officiels de plusieurs pays d'Asie, d'Europe et d'Amérique du Nord - parmi lesquels Lionel Jospin, le secrétaire d'Etat américain chargé du commerce William Daley ou encore le ministre japonais des télécommunications Seiko Noda. Le lobby devrait leur présenter un état des lieux du commerce électronique et des législations nationales « limitant » son développement en matière de propriété intellectuelle, de fiscalité ou encore de protection des données personnelles...

Matthieu Crocq crocq@lemonde.fr

jeudi 19 août 1999